

enlacé dans leurs pièges¹; la note fatale n'étoit point connue et quand elle le fut, le public avoit déjà donné son suffrage au Livre, il étoit trop tard pour faire du bruit. On aime mieux différer, on attendit l'occasion, on l'épia, on la saisit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots; on ne parloit que de chaînes et de buchers; mon Livre étoit le Tocsin de l'Anarchie et la Trompette de l'Athéisme; l'Auteur étoit un monstre à étouffer, on s'étonnoit qu'on l'eût si longtems laissé vivre. Dans cette rage (a) universelle, vous eûtes honte de garder le silence : vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accusé de manquer de zèle, et servir vos ennemis que d'essuyer leurs reproches (b). Voilà, Monseigneur, convenez-en, le vrai motif de votre Mandement; et voilà, ce me semble, un concours de faits assez singuliers pour donner à mon sort le nom de bizarre (c).

Il y a longtems qu'on a substitué des bienséances d'état à la justice (d). Je sais qu'il est des circonstances malheureuses qui forcent un homme public à sévir malgré lui contre un bon Citoyen (e). Qui veut être modéré parmi des furieux s'expose à leur furie, et je comprends que dans un déchainement pareil à celui dont je suis la victime, il faut hurler avec les Loups, ou risquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon Livre, mais je me plains que vous l'avez donné contre ma personne avec aussi peu d'honnêteté que de vérité; je me plains qu'autorisant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'inspiré, vous m'accabliez d'injures qui, sans nuire à ma cause, attaquent mon honneur ou plutôt le vôtre (f); je me plains que de gayeté de cœur, sans raison, sans nécessité, sans respect, au moins pour mes malheurs, vous m'outragez d'un ton si peu digne de votre caractère. Et que vous ayez donc fait, moi qui parlai toujours de vous avec tant d'estime; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté, en déplorant, il est vrai, l'usage que vos préjugés vous en faisoient faire; moi qui toujours honorai vos mœurs, qui toujours respectai vos vertus, et qui les respecte encore, aujourd'hui que vous m'avez déchiré ?

C'est ainsi qu'on se tire d'affaire quand on veut quereller et qu'on a tort. Ne pouvant résoudre mes

objections, vous m'en avez fait des crimes : vous avez cru m'avilir en me maltraitant, et vous vous êtes trompé; sans affoiblir mes raisons, vous avez intéressé les cœurs généreux à mes disgraces; vous avez fait croire aux gens sensés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre, quand on jugeoit si mal de l'Auteur (a).

Monseigneur, vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux (b); et, non seulement vous pouviez l'être sans épargner aucune des choses que vous avez dites contre mon ouvrage, mais elles n'en auroient fait que plus leur effet. J'avoue aussi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus, ni lieu de les attendre d'un homme d'Eglise. Voyons si vous avez été du moins équitable et juste; car c'est un devoir étroit imposé à tous les hommes, et les saints mêmes n'en sont pas dispensés.

Vous avez deux objets dans votre Mandement : l'un, de censurer mon Livre; l'autre, de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu, si je prouve que partout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raisonné, et que par-tout où vous m'avez insulté, vous m'avez malomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on est forcé par l'importance du sujet et par la qualité de l'adversaire à prendre une marche pesante et à suivre pied-à-pied toutes ses censures, pour chaque mot il faut des pages; et tandis qu'une courte satire amuse, une longue défense ennuye. Cependant il faut que je me défende ou que je reste chargé par vous des plus fausses imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt que mon livre. Ce n'est point la profession de foi du Vicaire Savoyard que j'examine, c'est le Mandement de l'Archevêque de Paris, et ce n'est que le mal qu'il dit de l'Editeur qui me force à parler de l'ouvrage (c). Je me rendrai ce que je me dois, parce que je le dois; mais sans ignorer que c'est une position bien triste que d'avoir à se plaindre d'un homme plus puissant que soi, et (d) que c'est une bien fade lecture que la justification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale¹, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes Ecrits, et que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, et que les premiers mouvemens de